Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Ramadan 1447
4 Mars 2026

N° 27

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **542**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **543**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **545**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **547**
Homologation de résolutions **547**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **547**
Avis aux créanciers **551**
Convocations
Sociétés anonymes **553**
Sociétés à responsabilité limitée **557**
Autres sociétés **557**
Actes Administratifs
Avis au public **558**
Divers
Avis au public **559**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination sociale de la société locale : Société Communautaire Locale «Al-Amal»

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5 000,00 DT

Adresse du siège social : Boucha - Bir Mcharga - Zaghouan

Objet de l'activité : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 26/01/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500,00 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Société Tunisienne de Banque - Zaghouan

Délai ouvert pour la souscription : Du 05/03/2026 au 10/03/2026

Avantages prévus par le contrat constitutif type : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Boucha - Bir Mcharga – Zaghouan.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Adel Ferjani : Délégation Bir Mcharga; Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Boucha - Bir Mcharga

AZZOUZ Salah : Délégation Bir Mcharga; Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Cité Zahra - Bir Mcharga - Zaghouan

Salma Ferjani : Délégation Bir Mcharga; Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Boucha - Bir Mcharga

Salma Hindawi : Délégation Bir Mcharga; Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Cité Hached - Bir Mcharga.

Mourad Merghni : Délégation Bir Mcharga; Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Al-Manaqaa.

2026R00591SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société Communautaire : La Société Citoyenne Régionale AL Ghazalla de Services de Transport Terrestre

Le type de la société : Régionale

Montant du capital social de la société avant souscription : 10000.00 Dinars

Adresse du siège social : Situé à Jaafer KM 7 Route Raoued Rue Abou Baker Alsedik Cité alibadala Ariana

Objet social de la société : Services de transport terrestre

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 26/01/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 200

Valeur nominale des parts : 50.00 DT

L'établissement bancaire (la succursale régionale de l'établissement bancaire) : Banque Tunisienne de Solidarité - Ariana

Souscription à terme ouvert : Du 02/03/2026 au 14/03/2026

Les allocations telles que stipulées dans le contrat constitutif type - Avantages : Oui

Sur les conditions d'admission aux assemblées générales et l'exercice du droit de vote : Oui

Sur les conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

RAMZI ABDELLI : DELEGATION RAOUED; GOUVERNORAT ARIANA; ADRESSE JAAFER KM 07 RAOUED ARIANA.

WISSEM ABDELLI : DELEGATION RAOUED; GOUVERNORAT ARIANA; ADRESSE JAAFER KM 07 RAOUED ARIANA.

AZMI SAIDI : DELEGATION RAOUED; GOUVERNORAT ARIANA; ADRESSE RUE ALZAYATIN RAOUED ARIANA.

MONCEF ABDELLI : DELEGATION RAOUED; GOUVERNORAT ARIANA; ADRESSE JAAFER KM 07 RAOUED ARIANA.

KHALED ATIYA : DELEGATION RAOUED; GOUVERNORAT ARIANA; ADRESSE JAAFER KM 07 RAOUED ARIANA.

MOHAMED AZIZ HMAIDI : DELEGATION RAOUED; GOUVERNORAT ARIANA; ADRESSE 19 RUE ALTAYBA RAOUED ARIANA.

2026R00598SODB1

Avis au public

Le nom social de l'entreprise privée : Société locale dénommée Al-Sanad

Classement de l'entreprise : Locale

Montant du capital social de la société disponible à la souscription : 5000.00dt

Adresse du siège social : Bier thlthine

Objet de l'activité de l'entreprise : Projet agricole intégré

La durée précisée de l'entreprise : 10 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 2026/02/05

Nombre d'actions nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale de l'action : 500.00dt

Etablissement bancaire dépositaire : Banque agricole nationale -tataouine

Durée de souscription : Du 27-02-2026 - 07/03/2026

Privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées publiques et d'exercice des droits de vote : Oui

Approbation des modalités relatives à la répartition des excédents et à la constitution d'épargne : Oui

Appel à la convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Actionnaires mentionnés :

Nom et prénom :

Mohamed Tanfouri : Adresse Tataouine Sud

Kawthar Tanfouri : Adresse Tataouine

Hassan Tanfouri : Adresse Tataouine Sud.

2026R00606SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE D'INFORMATION AU PUBLIC

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE «SMT»

Capital : 20 042 838,900 Dinars

Identifiant Unique : 0002540 J

Siège : Zone Industrielle Bir Kassaa - Ben Arous

Après avoir réduit le capital social à 20 042 838,900 dinars afin de résorber les pertes antérieures, l'assemblée générale extraordinaire de la société SMT a décidé l'augmentation du dit capital en numéraire par conversion de créances, et ce comme défini ci-après :

- Forme Juridique de la société : Société Anonyme.

Augmentation du capital social d'un montant de : huit millions neuf cent quatre-vingt-six mille six cent trente cinq dinars (8986 635 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créances.

- Siège social : Zone Industrielle, Bir Kassâa, Ben Arous.

- Objet social : Production de la semoule et de la farine.

- Durée : 99 ans.

- Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'AGE du 22/12/2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis le 25/12/2025 sous le n°25504621, Quittance n° : 9814, a été déposé au centre national des entreprises (Ben Arous) le 17/02/2026 sous le numéro : 14153.

- Nombre d'actions à souscrire : 1426 450 actions d'une valeur nominale de 6,300 dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créances. Elles seront réservées aux actionnaires suivants :

- La Société la Financière Wided SICAF SA

- La Société MC II Pasta LTD.

- La valeur nominale des actions à émettre : 6,300 dinars l'action.

- Apport en nature : Aucun apport.

- Avantages particuliers : Aucun avantage.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

- Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

- Délais de souscription : Deux (02) mois à compter de la date de la publication du présent avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai. Toute souscription réalisée en dehors du délai ci-haut fixé ne sera pas prise en considération.

- Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2026R00576SANB2

Société LACERAMIC .SA

Au capital de 5950.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : Immeuble société AL KARAMA HOLDING Rue du lac d'Annecy, Passage lac malawy, les berges du lac 1053 Tunis

IU : 0381386B

En vertu d'un procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 février 2026; enregistré à la Recette des Finances du Lac sous le N°26701607 Quittance n°M02067 dont un original a été déposé auprès du Registre National des Entreprise «RNE» le 26 février 2026.

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Acceptation de la Démission du Directeur Général de la Société

LACERAMIC M. Fethi Ben Rejeb

- Nomination de M. Mhamed chebil Directeur Général de la Société LACERAMIC et fixation de ses pouvoirs.

2026R00583SANB2

SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Société anonyme

Capital social : 4.865.010 Dinars

Adresse : Zone Industrielle Ghraba, rte de Tunis km 24 Sfax

IU : 1679127P

Suivant P.V du 02/02/2026 enregistré à la recette des finances de Sfax le 10/02/2026 sous le n°26800931 quittance n°M000984, il a été décidé ce qui suit :

- Ratification du mode et des délais de convocation et de tenue de l'assemblée générale extraordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux bases de conversion proposée des obligations convertibles en action

- Emission d'obligation convertible en actions

- Suppression du droit préférentiel de souscription attache aux obligations convertibles en actions

- Nomination deux nouveaux administrateur

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales

C'est déjà déposé une copie du PV de l'A.G.E au RNE le 20/02/2026.

2026X00298SANB2

SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Société anonyme

Capital social : 4.865.010 Dinars

Adresse : Zone Industrielle Ghraba, rte de Tunis km 24 Sfax

IU : 1679127P

Suivant P.V du 15/01/2026 enregistré à la recette des finances de Sfax le 20/02/2026 sous le n°26801224 quittance n°M001288, il a été décidé ce qui suit :

- Ratification du mode et des délais de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

C'est déjà déposé une copie du PV de l'A.G.O au RNE le 26/02/2026.

2026X00299SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

DISSOLUTION D'UNE SOCIETE

SOCIETE MULTI FOOD INDUSTRY

Immeuble Intilaka II, Bloc D, 6ème Etage N°3, Sfax

SARL au capital de 1 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1695653B

Au terme du PV de l'AGE tenue le 15 décembre 2025, enregistré à la recette des actes de Sociétés de Sfax le 26 Janvier 2026 sous le N°26500538, Quittance N°M000566, les associés ont décidé la dissolution de la société «MULTI FOOD INDUSTRY» et la désignation de Monsieur Tijani CHAABANE en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 24 Février 2026 sous le N°202620401.

Le siège du liquidateur est désigné à la Route Soukra km 1 - Sfax - 3003.

Tél : (74) 248099 - (74) 248083

2026X00300SRLB2

Société PROPR'NETT «SARL»

Capital social : 990.000,000 DT

Siège social : Zone industrielle Gremda - Taniour km 9 - Sfax

Identifiant Unique : 1396960V

Suivant l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 février 2026 dont son procès-verbal a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26800928, quittance n°M000981), il a été décidé :

- L'approbation des cessions de parts sociales en faveur d'un associé;

Suivant acte de cession de parts sociales en date du 07 février 2026 tel que enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26100927, quittance n°M000980), Monsieur M'hamed WALHA a cédé:

- 5.478 parts sociales en faveur de l'associé Kamel WALHA titulaire de la CIN N°01130929 ;

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire et de l'acte de cession de parts sociales a été déposée au registre national des entreprises en date du 17 février 2026 sous le numéro 202617775.

La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 17 février 2026 sous le numéro 43, annonce N°202617775.

2026X00301SRLB2

Société PROPR'NETT PLUS «SARL»

Capital social : 100.000,000 DT

Siège social : Zone industrielle Gremda - Taniour km 9 - Sfax

Identifiant Unique : 1643471L

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 7 février 2026, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26800950, quittance n°M001005), il a été décidé :

- L'approbation des cessions de parts sociales en faveur d'un associé;

Suivant acte de cession de parts sociales en date du 07 février 2026 tel qu'enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26100951, quittance n°M001006), Monsieur M'hamed WALHA a cédé:

- 540 parts sociales en faveur de l'associé Kamel WALHA titulaire de la CIN n°01130929 ;

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire et de l'acte de cession de parts sociales a été déposée au registre national des entreprises en date du 25 février 2026 sous le numéro 202621151.

La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 25 février 2026 sous le numéro 51, annonce n°202621151.

2026X00302SRLB2

Société PROPR'NETT LOGISTIC «SARL»

Capital social : 7.000,000 DT

Siège social : Zone industrielle Rocade Gremda - Taniour km 9 - Sfax

Identifiant Unique : 1842641V

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 7 février 2026 dont son procès-verbal a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26800948, quittance n°M001002), il a été décidé :

- L'approbation des cessions de parts sociales en faveur d'un associé;

Suivant acte de cession de parts sociales en date du 07 février 2026 tel qu'enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26100949, quittance n°M001003), Monsieur M'hamed WALHA a cédé:

- 35 parts sociales en faveur de l'associé Kamel WALHA titulaire de la CIN N°01130929 ;

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire et de l'acte de cession de parts sociales a été déposée au registre national des entreprises en date du 24 février 2026 sous le numéro 202620459.

La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 24 février 2026 sous le numéro 50, annonce N°202620459.

2026X00303SRLB2

Société PROPR'NETT NEGOCE "SARL"

Capital social : 280.000,000 DT

Siège social : Zone industrielle Rocade Gremda - Taniour km 9 - Sfax

Identifiant Unique : 1823122T

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 07 février 2026, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26800926, quittance n°M000979), il a été décidé :

- L'approbation des cessions de parts sociales en faveur d'un associé;

Suivant acte de cession de parts sociales en date du 07 février 2026 tel qu'enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 février 2026 (enregistrement n°26800925, quittance n°M000978), Monsieur M'hamed WALHA a cédé :

- 840 parts sociales en faveur de l'associé Kamel WALHA titulaire de la CIN n°01130929 ;

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire et de l'acte de cession de parts sociales a été déposée au registre national des entreprises en date du 18 février 2026 sous le numéro 202617905.

La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 18 février 2026 sous le numéro 44, annonce n°202617905.

2026X00304SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE INTERNATIONAL CONSULTING BUSINESS

S.U.A.R.L. AU CAPITAL DE 1.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 14 RUE BOSPHORE JARDIN EL MENZEH - 2092

Identifiant Fiscal : 154 7949Q/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Février 2026 enregistré le 13 Février 2026 à la recette des finances de la cité ethamen sous le N°26500839 quittance N°M016612, et déposé au bulletin officiel du registre national des entreprises sous le N°202620838 le 25 Février 2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société «SOCIETE INTERNATIONAL CONSULTING BUSINESS SUARL» avec date effet le 31/12/2025 et la désignation de Monsieur Rami KRICHENE en qualité de liquidateur de la société.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont priés de contacter le liquidateur à son bureau situé au 83 rue Africa, El Menzah 5, bureau B14, Ariana 2091, Tunisie, dans les trente (30) jours suivant la date de cette annonce pour enregistrer leurs créances et soumettre les documents justificatifs prouvant ces créances et leur validité.

2026400704SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 10-02-2026, enregistré à la recette des finances Av. de France Nabeul le 11/02/2026, sous le N°26200567, Quittance N°M012474, Mme. Latifa KHAZRI, titulaire de la CIN N°05402344, IU : 1702102S, a vendu à M. Mohamed KLAI, titulaire de la CIN N°06402477, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour Vente Fruits Secs, sis à Rue Ladhikia Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «la Presse de Tunisie» et essahafa.tn en date du 25-02-2026.

2026R00577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 16/02/2026 enregistré à la recette des

finances de Bouargoub le 20/02/2026 enregistrement N° M007523 madame Hassen Jihen titulaire d'une cin 06491481 a cédé à Gmati Sirine titulaire d'une cin n°14405247 la totalité du fonds de commerce avec ses composants matériels et immatériels exploiter comme vente de produit alimentaire sis à machrouha bouargoub.

Les oppositions doivent se faire au vendeur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 4/3/2026.

2026R00590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21/02/2026 enregistré à la recette des finances Ksar Hlel le 23/02/2026 quittance n°M13332, n° d'enregistrement 26200386, Monsieur MAHDI GAALICH C.I.N : 06774824, a vendu à Madame JAMILA ALAZREG C.I.N : 04076954, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises sous le numéro: 1926767X, exploité au local n° 13 sis à la rue FRAJ IMAIEM KSAR HLEL. Les oppositions doivent être faite dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Madame JAMILA ALAZREG domiciliée à la rue MOHAMED ALI n°38 MANZEL ALNOUR MONASTIR.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal AISABAH du 28/02/2026.

2026S00294FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de sayada le 16/02/2026 quittance N°M07467 enregistrement N°26200261 Achraf FANTAR a renoncé à la totalité du fonds de commerce consistant en un café de 1ère catégorie sis à rue ICHAA Rte halkoum Ksar Hellal.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du cessionnaire Rue Hedi Chaker Cité soukra Ksar-Hellal dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 03/03/2026.

2026S00295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, enregistré à la recette des finances Kairouan le 23/06/2025 suivant quittance n°M057650, Mm Imen ben Farehat, a vendu, la totalité du fonds de commerce sis à rue Ahmed Dhissi Kairouan, à Mm Abir Nhari.

Cette vente a été publiée le 02/07/2025 aux journaux Le Quotidien p 8 et Echourouk p 9.

Toute réclamation doit être présentée auprès du maître bouallegue sami sis au 36 rue 02 mars 1934, Kairouan dans un délai de 20 jours à compter de la parution de ceci au Journal Officiel Tunisien.

2026S00301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 20/02/2026 enregistré à la recette des finances à Hammam Sousse le 23/02/2026 sous le n°26201211, reçu n°23726, Mr Wajih Ben Salem Hedfi, de nationalité tunisienne, domicilié à rue El Khaldounia n°30 Cité Sahloul 3 à Sousse, titulaire d'une CIN n°09701328, matricule fiscale n°000/C/N/1735275/T, a vendu à Mr Basem Ben Rached Bounaaja, de nationalité tunisienne, domiciliée à Rue Mohamed El Kantaoui n°10 à Hammam Sousse, titulaire d'une CIN n°12861239, le fonds de commerce de salle de jeux exploité au local destiné à exercer toute activité commerciale sis à l'avenue Farhat Hached à Hammam Sousse avec tous ses éléments incorporels et notamment la clientèle, l'achalandage le droit au bail et le nom commercial.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Mr Basem Ben Rached Bounaaja, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis à son domicile élu à Rue Mohamed El Kantaoui n°10 à Hammam Sousse.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 4/3/2026.

2026S00302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Selmeni Ridha immeuble intilaka Sfax, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax quittance n°MO15118, enregistrement n°26200949 le 09/02/2026, Mme Feriel Ben Zidan titulaire de la CIN 11065072 a vendu à Mr montassar ben Ali ben Mansour ATAYA titulaire de la CIN 11037005 la totalité d'un Fonds de Commerce consistant au commerce de produits alimentaires et des fruits secs exploité dans le local sis à la route de l'aéroport km 4.5 Sfax. Les oppositions seront acceptées dans vingt jours par la vendeuse à l'adresse du rédacteur du contrat.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 20/02/2026.

2026X00294FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 16/02/2026, enregistré à la recette des finances Al Bouhaira - Tunis le 24/02/2026 n° de Quittance M020202 n° d'enregistrement 26301571 Mme Wassila Bent Mohamed Ali Ben YOUSSEF Ep Ghazzai a loué à La société WBY SIGNATURE HIGH JEWLERY, Société en cours de constitution le fonds de commerce exploité dans le commerce de Bijoux au Mezzanine de deux locaux n°13 et

14 situés au rez-de-chaussée du centre commercial kanzet - rue 127 Berges du lac - Tunis pour une durée d'une année commençant le 17/02/2026 et finissant le 16/02/2027.

Cet avis a été publié aux journaux "La Presse et Essahafa" du 28/02/2026.

2026S00298FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Suite à un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax en date du 16 Septembre 2024, Enregistrement n°24304162, Quittance n°M095404. La société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» titulaire de l'Identifiant Unique n°022671F a loué à Monsieur Mohamed Ali Ben Béchir Kahia, Gérant de la Société Kahia de Commerce des Viandes Blanches et de Poulaillers et Dérivées, Société SUARL, titulaire de matricule fiscal n°1967864Y, la totalité du fonds de commerce par ses éléments matériels et immatériels exploité dans le commerce de viande blanche et dérivées Frais et Cuit sise à l'immeuble Ennaifar route de Tunis km 1 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 27/02/2026.

2026X00296FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un A.S.S.P, Enregistré à la recette des finances Rue AL Jazira en date du23 février 2026 sous le n°26300452.

Monsieur Salem Bhar titulaire de la CIN 00068842 a loué à Monsieur Mehrez Magouri titulaire de la CIN 00791709 le fonds de commerce exploité dans le local sis au 34, rue al jazzera Tunis destiné à la vente des ustensiles et équipements de maison.

Le locataire acquiert la qualité de commerçant à partir de la date dépravation de le présente annonce au JORT de son coté le bailleur se dégage de toute responsabilité inhérente à l'exercice de la dite activité.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 27-02-2026.

2026400706FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «NESRINE»

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires du 21/05/2016, signé légalisé par le président du syndic à la municipalité Ennaser 2, sous le numéro 7592 du 28/05/2016. Et suite à l'accord de la municipalité de l'Ariana du 09/09/2016. S'est constitué Le syndicat des propriétaires de la résidence «NESRINE» et sera présidé par monsieur Nader BENZARTI, situé à Résidence Nesrine, RDC Bloc A Riadh El Andalous Ariana.

2026R00580APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau comité d'un syndic

Résidence Youssef

Lot EHSC2- Lotissement AFH-Corniche Hergla - Sousse

Suivant PV d'une assemblée électorale en date du 27/07/2025, enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 14/01/2026 sous N°26700034 quittance N°M002161, déposé à la municipalité de Hergla le 10/02/2026, il a été mentionné l'élection d'un nouveau comité d'un syndic :

Président : Mr Wissem HANIYA

Vice-président : Mr Hamadi MRAD

Trésorier : Mr Hédi BEN RJAB.

2026S00297APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le poursuivant : Driss ben labri riahi sis au 8 résidence sara ain zaghouan Tunis.

La partie poursuivie : Mounir ben labri riahi sis au 26 rue zin abeddine mahjoub hamem-lif ben arous.

L'avocat poursuivant : Maître houssem Eddine BEN ATTIA Avocat à la cour d'appel sis au 5 avenue de la liberté menzah 5 Ariana.

Désignation de l'immobilier : il s'agit de 299.6875 parts dans l'indivision dans le titre foncier 38302 ben arous nommé wiki tadi sis à hammam-lif - Ben Arous à coté de la rue Normandie.

La mise à prix : cent soixante et onze mille dinars (171 mille dinars) selon l'expertise établie par l'expert judicaire Mohamed hedi ben mariem désigné par ordonnance sur requête numéro 108272 délivrée par le président de première instance de Ben Arous.

Date, heure et lieu de l'adjudication : le vingt six mars deux mille vingt six (26/03/2026) à 9 H du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de ben arous.

La visite : libre et sans condition

Observation : toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien êtres munis d'un chèque certifié ou une

caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent êtres munis de l'autorisation préalable du gouverneur.

2026R00603VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096 et Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Djerba, (créancier hypothécaire) son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Lassaad Ben Boubaker Fradj (débiteur - hypothécaire), titulaire de la CIN 05287104 demeurant à : 1) Chez Thameur Batikh marché centrale Houmet Souk Djerba 2) à la Cité Essada Mahres Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire à Djerba Bechir Jdaa sous le N°0002263 7 - le 25/10/2025 et inscrit au titre Foncier N°50645 Médenine dénommé Riadh le 15/12/2025 vol 01 sous N°8898 et suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°28061 le 18/10/2025 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier représenté par une parcelle du terrain nu N°3 à vocation agricole d'une superficie de 467 m² issue de totalité de la parcelle du terrain nu de superficie est de 571 m² objet de titre Foncier N°50645 Médenine dénommé *Riadh* sis à la Zone Tezdaine délégation Djerba Midoun Gouvernorat Médenine.

Les limites de cette parcelle du terrain : de l'est séparation de longueur 21.34 m limite voisin, du Sud séparation de longueur 18.60 m après la parcelle du terrain N°1 objet de titre Foncier N°37532 Médenine, de l'ouest séparation de longueur 22.36 m après passage sablonneux et du Nord séparation de longueur 26.40 m après la parcelle du terrain N°4 objet de titre Foncier N°50645 Médenine.

La parcelle du terrain N°4 représente le droit de passage au profit de Mabrouk Triki.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 4.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 25/10/2017 vol 01 sous N° 4724 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 50.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 25/10/2017 vol 01 sous N°4725 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 56.000.000 D sur toute la propriété inscrit le 25/10/2017 vol 01 sous N°4726 au profit ATB.

- le droit de passage inscrit sur la parcelle du terrain N°04 de la propriété objet de titre Foncier N°50645 Médenine le 25/10/2017 Vol 01 sous N°4727 au profit Mabrouk Triki.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/12/2025 (Vol 01 sous N°8898) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixé à Soixante Dix Mille cinquante Dinars (70.050.000D) terre et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 30 Mars 2026 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Médenine, sise à l'avenue 2 Mai 1966 Médenine 4100.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 23.350.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

2026X00290VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Nabil BOUCHAALA

Avocat à la cour de cassation

Rue Taher Sfar immeuble centre marhaba bloc B mezzanine n°1 Sfax

Le copropriétaire saisissant : Mohamed ben Hamed ZGHAL, retraité, CIN : 01017380, demeurant à la route gremda km 2 impasse Abdelmoula Sfax, son domicile élu chez son avocat Maître Nabil BOUCHAALA sis à la Rue Taher Sfar immeuble centre marhaba bloc B mezzanine n°1 Sfax.

Les copropriétaires saisis : 1/ Adel ben Hamed ZGHAL, retraité, demeurant à la route menzel chaker kassas n°4 impasse Abid Sfax. 2/ Jamel ben Hamed ZGHAL, ingénieur dans une société pétrolière, demeurant à la route menzel chaker kassas n°4 Sfax. 3/ Faiza bent Hamed ZGHAL, sans profession, demeurante à route mharza km 3 à côté du café Dagdoug Sfax. 4/ Sabeh bent Hamed ZGHAL, sans profession, demeurante à la route gremda km 8 merkez ayadi impasse Jribi Sfax. 5/

Rafik ben Hamed ZGHAL, journalier, demeurant à route gremda km 2 impasse Abdelmoula Sfax. 6/ Rouhia bent Hamed ZGHAL, sans profession, CIN : 00345060, demeurante à rue ennanâe Radés meliane Ben Arous. 7/ les héritiers de feue Essaida bent Hamed ZGHAL : ses enfants majeurs issus de son mariage avec son époux prédécédé - Sami CHAKROUN, couturier, CIN : 01328832, demeurant à route lafrane km 6 impasse Bjaoui Sfax. - Leila CHAKROUN, sans profession, CIN : 05266466, demeurante au 28 avenue Habib Bourguiba immeuble SNIT 3ème étage Sfax. - Faten CHAKROUN, sans profession, CIN : 05330534, demeurante à kassas Teboulbi km 6,5 Sfax. Sofiene CHAKROUN, employé dans une société, CIN : 05300723, demeurant à rue sidi Zid résidence eljaneh app n° C74 aouina Tunis. - Dorra CHAKROUN, technicienne supérieure, CIN : 08860550, demeurante au 40 avenue Hedi Chaker immeuble zayatin 4ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Nabil BOUCHAALA, avocat à la Cour de cassation, sis à la Rue Taher Sfar immeuble centre marhaba bloc B mezzanine n°1 Sfax, MF : 0765064S/A/P/000.

L'immeuble saisi : la totalité du terrain sis à la route gremda km 2 impasse Abdelmoula Sfax tel que décrit dans le rapport d'expertise établi par Adel Eleuch le 14/02/2025, consistant en un terrain clôturé des quatre côtés, mesurant de l'est à l'ouest du côté sud et nord 38 m, du sud au nord du côté Est et ouest 26 m avec une légère déviation au croisement des deux rues nord et ouest (5m du côté nord x 5m côté ouest) prélevée au profit de la voie publique pour que sa superficie totale soit de 975,50m² : (38m x 26m) - (5m x 5m /2). Le terrain est limité du côté sud et Est par des voisins, du côté nord par un passage d'une largeur de 8m et du côté ouest par une rue d'une largeur de 10m dénommé rue Rachid Ayoub d'où son entrée. Sur ce terrain est édifiée une habitation ancienne composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur. Toutefois, l'objet de la saisie se limite uniquement au rez-de-chaussée et au terrain y afférent à l'exclusion de l'étage supérieur et des escaliers extérieurs. La superficie couverte du rez-de-chaussée est de 190m², se composant de 4 chambres, un hall, une cuisine, une salle de bain, une véranda orientée sud, un séchoir, un escalier intérieur qui mène à l'étage et dont la porte supérieure doit être condamnée afin qu'il ne constitue pas un accès vers le rez-de-chaussée et un garage situé au nord. Au dessus du rez-de-chaussée se trouve deux appartements indépendants qui ne sont pas concernés par la saisie, chacun avec les escaliers extérieurs qui y mènent en tant qu'accès. Les escaliers donnent sur une impasse du côté nord : un premier escalier orienté Est puis sud mène à l'appartement revenant à Mohamed ZGHAL, d'une largeur de 1m et d'une longueur de 06m et un second escalier orienté sud puis Est mène à l'appartement revenant à Rafik ZGHAL, d'une largeur de 1m et d'une longueur de 6,3m. Leur superficie de 12,30m² ainsi que la partie du terrain du côté sud d'une superficie de 266m² (7m x 38m) réservée au profit de la voie publique tel que projetée au plan d'aménagement urbain sont prélevées faisant réduire ainsi la superficie du terrain objet de la saisie à 697,20m² détaillés comme suit : 975,50m² - (266m² + 12,30m²).

La mise à prix : Elle est fixée à quatre cent vingt six milles six cent dinars (426.600,000 D) et ce en vertu de l'expertise effectuée par Adel Eleuch en date du 14/02/2025, frais en sus.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax et ce le lundi 30/03/2026 à neuf heures (9H) du matin et les heures qui suivent.

La visite de l'immeuble : Elle peut s'effectuer chaque jour dans les heures du travail.

2026X00297VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

CABINET MAITRE BACEM KETATA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka II Mezanine n°1 Sfax

Les créanciers saisissants : 1) Elbecha et Salim et Soumaya et Sounia et Hanen enfants de Bechir Belbey, domicile élu bureau d'Avocat poursuivant Maître Bacem Ketata avocat à la cour de cassation, étude à l'avenue Habib Bourguiba intilaka 2 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Becem Ketata avocat à la cour de cassation, étude à l'avenue Habib Bourguiba intilaka 2 Sfax.

Partie saisie : 1/ Riadh Ben Bechir Belbey.

2/ Wissem Ben Bechir Belbey, domiciliés Route Sidi Mansour passage habena Km 4 Merkez hediji Impasse hammem boudaya Sfax.

L'immeuble soumis à l'adjudication : La totalité d'une parcelle sur laquelle est édifié une maison située au rez-de-chaussée sa superficie est de 593 m² environ, sise à la Route de habena Km 4 Merkez hediji (Impasse hammem boudaya) Sfax et délimitée au Sud par Bechir Abdelhedi anciennement et actuellement par Hasan Boudaya à l'Est par Chtourou et un voisin, au nord par Dridi, et de l'Ouest par Rue de Sousse. Le logement a une superficie couverte de 136 m², il se compose d'une Véranda occidentale - orientale, d'un salon, d'une cour centrale avec un foustkia, et de deux chambres, d'un couloir, d'une cuisine et d'une salle de bain, prés de l'école primaire «Ibn eljazare» 3083 Tina Sfax.

Mise à prix : Cent cinq mille dinars (105.000 000D) après réduction de 40%, plus les frais de la saisie s'élevant à 3399,224 D et Frais en sus.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date et lieu et heure de la vente : la vente aura lieu à la Chambre des criées au Tribunal de première Instance de Sfax sis au palais du justice à la rue de Victor Hugo à Sfax. Lundi Trente Mars Deux Mille vingt-six (30/03/2026) à Neuf Heures du matin et heures suivantes à la salle des criées.

Condition de visite de l'immeuble : il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour plus de renseignements; contacter l'avocat poursuivant pendant les mêmes horaires.

2026X00311VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Mr Miledi Ammar, commerçant, RC N°A1234301997, titulaire de la carte d'identité nationale N°01275926, domicile élu cabinet Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue aboulkacem chebbi imm carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Partie poursuivie : Taher Bribri, agriculteur, titulaire de la carte d'identité nationale N°01073942 demeurant à Ras souania, délégation Bir Ali Sfax.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue aboulkacem chebbi imm carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Le titre exécutoire en vertu du quel la saisie est opérée et les exploits :

- Le contrat d'hypothèque par acte notarié rédigé par Hechmi Chabouni le 25/03/2009, enregistré le 02/04/2009 folio 9637 case 09000293 et immatriculé à la conservation foncière dépôt Sfax volume 2010/02 N°146 au titre foncier N°31814 Sfax portant le nom de Feida.

- Contrat en vertu de ce procès d'injonction N°119876 faisant office d'une saisie immobilière établi par maître Mohamed Abderrazek Mzid huissier à Sfax le 12/12/2025 pour poursuivre le payement de la sommes de 25 mille dinars en sus des intérêt et dépenses ce procès verbal et enregistré dans le titre foncier 31814 Sfax par le procès verbal établi par le même huissier le 31/12/2025 dépôt Sfax du 31/12/2025 volume 02/2025 N°4089.

Le parcelle N° 170 du titre foncier N° 31814 Sfax d'une superficie de 35180 m² qui est un terrain agricole nu ne refermant que quelques amandiers d'une valeur de (54.900,000) dinars, limitée au sud par la parcelle N° 161 au nord par la parcelle N°158 à l'est par la parcelle N°172 à l'ouest par une piste agricole sise Ras Souinia Bir Ali.

Le parcelle N° 221du titre foncier N° 31814 Sfax d'une superficie de 12630 m² qui est un terrain agricole nu ne refermant qu'un amandier d'une valeur de (22.734,000) dinars, elle est limitée au sud par la parcelle N°220 au nord par la parcelle N° 225 à l'est par une piste agricole aussi qu'à l'ouest sise Ras Souinia Bir Ali.

La valeur des deux parcelles est de (77.634,000) dinars.

Mise à prix : le prix des deux parcelles : la saisie est fixée à (77.634,000) dinars plus les frais et taxes selon l'expertise faite par l'expert Mohamed Sellami en exécution d'une requête N°17560/24.

La date de l'Adjudication : Elle est fixée au 01/04/2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 à neuf heures.

Conditions de la vente : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être par chèque certifié.

Le prix d'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

2026X00313VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social au 10 rue Pierre Du Coubertin, 1er étage Tunis.

Débiteur saisi : Masmoudi Mohamed Ali Ben Jamel, titulaire de la CIN n°08172536, demeurant à Boite postale n°429 route Menzel Chaker km 3 impasse Elbarnous, Sfax 3018.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de la moitié Est commune de la maison ayant une superficie de 100 M² selon le contrat de vente et 70 m² selon le rapport d'expertise sis à la route L'Afrane km 2 impasse Ennakhla Sfax, à 150 mètres de la route principale, son entrée est frontale, adjacent aux bâtiments des voisins, son sol est en carrelage, ses murs sont blanchis à la chaux et peints, dalle en béton armé à hauteur de 3.25 m, elle comprend un salon avec une fenêtre au sud, deux chambres, une cuisine avec des murs recouverts de céramiques à hauteur de 2.20 m équipé de placards inférieurs et un placard mural, salle de bain avec les murs en céramique à hauteur de 1.80 m, des escaliers pour le toit. La propriété est équipée en électricité et en eau potable, elle est bordée par la Qibla d'une impasse de 2 m de largeur, par l'Est Skandar ben Chabba, par l'ouest Zekri Manoubia et par le sud Chelli Abdeljalil.

Mise à prix : Quarante cinq mille cinq cent dinars (45.500,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, Mercredi 01 Avril 2026 (01/04/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2026X00314VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de la mise à prix de 40%

Maître Ayari Samir

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue bab benat Tunis

Tél : 98.622.638

M.F : 0981852W

Il sera procédé le Mardi 7 Avril 2026 à 9h du matin et suivantes par devant la chambre des criées près de tribunal de première instance de Tunis au palais de justice de Tunis Avenue bab benat Tunis. L'immeuble ci-dessous désigné sous les conditions ci-après :

-Partie poursuivie : bouselmi Amel domicile au bureau de son Avocat situé au 38 Avenue bab benat à Tunis Ayari Samir.

-L'avocat pour suivant : Maître Ayari Samir avocat à la cour de cassation domicile au 38 Avenue bab benat à Tunis M.F 0981852W.

-Partie poursuivant : Jnifi Mohamed Taher demeurent rue Fraj Tlili N°26 jardins el Menzah Manar 1 Tunis.

-Immeuble à Vendre : La propriété objet de titre foncier 195573 Tunis dénommée Dar Jenifi situé rue Fraj Tlili N°26 Jardins el Menzah Manar 1 qui consiste en une villa à usage d'habitation d'une superficie 201 m² la dite villa est composée d'un garage deux chambres une cuisine et une salle de bain une salle située au premier étage est louée (300,000Dt par mois) entrée individuelle.

Le deuxième étage est composé de trois chambres salon cuisine salle de bain à usage d'habitation pour la famille Jnifi entrée individuelle.

-Mise à Prix :

(241.365 ,540) après la réduction de la mise à prix de 40% deux cent quarante et un mille trois cent soixante-cinq dinars 540 millimes auquel s'ajoute les frais et les honoraires de l'avocat fixés à l'audience du 07/04/2026.

-Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu à la chambre des criées près de Tribunal de première instance de Tunis palais de la justice de Tunis Avenue bab benat Mardi 07 avril 2026 à partir de 9h de matin

-Conditions de la vente :

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de ce prix doit être soit consigné à l'avance soit par l'entremise d'un chèque certifié produit le jour de l'audience.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou un cahier des charges a été déposé ou à l'étude de Maître Samir el Ayari, domicilié au 38 Avenue bab benat Tunis.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir eu l'autorisation de M. le gouverneur de Tunis.

2026400705VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : la société Holiday Service-S.A rue 14 Janvier Sousse MF 0044612N

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF81214 LAPOOO

Propriété Saisie : il s'agit du TF 205743 Sousse "Holiday Service" sup générale 75 Are 37 Ca démorcelé en 7537 parts Lot n°750 du plan 17000 Sousse

C'est 1 établissement industriel spécialisé en fabrication et l'Assemblage bicyclettes et motocycle situé à sidi Abdel Hamid Sousse.

Il comprend 1 ensemble immobilier composé d'1 bâtiment Administratif 1 atelier de production -dépôts et équipement technique et installation électronique nécessaire

Avec 1 rez-de-chaussée sup de 201 m² composé d'une salle d'exploitation Réception et escalier menant à l'étage supérieur

Le 1er étage de 201 m² composé de 7 bureaux et salle d'eau et cuisine Atelier de production sup 1075 m²

Dépôt n°1 sup de 1126 m² Dépôt n°2 sup de 937 m²

Dépôt n°3 sup de 761 m²

Comprend également un transformateur électrique -local technique -1 dépôt et une clôture

Mise à prix : 5.614.950.000 sans les dépenses ultérieures

Date et lieu de la vente : 30/03/2026 à partir de 9H du matin au Tribunal de 1ère instance de Sousse.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026400707VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Règlement amiable

Demandeur : Société SAVICOLE son Gérant M. Taher TLILI

Identifiant unique : 1126150Q

Siège social : Lessouda - Sidi Bouzid 9100

En vertu du jugement n°25 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 27 janvier 2026, il a été statué ce qui suit :

1. La constatation de la cessation de paiement de la Société «SAVICOLE» à compter du 1er mai 2025 ;

2. L'ouverture des procédures de règlement amiable et la désignation de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques en qualité de conciliateur, chargée de :

- La vérification des dettes du demandeur,

- La conciliation entre celui-ci et ses créanciers en vue du règlement, du rééchelonnement ou de la remise des dettes,

- La suspension de la production de tous intérêts, pénalités et majorations,

- Et l'adoption de tout mécanisme propre à parvenir à un règlement amiable garantissant les intérêts de toutes les parties, avec obligation de déposer un rapport dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de la notification de la présente décision;

3. La suspension de toutes les procédures judiciaires et d'exécution engagées contre le débiteur, ses mandataires, cautions, garants ou co-débiteurs solidaires, intentées par ses créanciers en vue du recouvrement des créances antérieures à la date de cessation de paiement (mai 2025), pour une durée de neuf (09) mois à compter de la date du jugement, renouvelable une seuls fois, et ce jusqu'à la clôture des procédures et le prononcé du jugement y afférent, à l'exception des actions relatives aux créances salariales;

4. L'inscription de cette décision au Registre de Commerce de la société, sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, ainsi que la notification de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques.

2026X00291VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement amiable

Demandeur : Société Les Grands Couvoirs du Centre son Gérant M. Taher Tlili

Identifiant unique : 0631248J

Siège social : Lessouda - Sidi Bouzid 9100

En vertu du jugement n°23 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 27 janvier 2026, il a été statué ce qui suit :

1. La constatation de la cessation de paiement de la Société «Les Grands Couvoirs du Centre» à compter du 1er mai 2025 ;

2. L'ouverture des procédures de règlement amiable et la désignation de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques en qualité de conciliateur, chargée de :

- La vérification des dettes du demandeur,

- La conciliation entre celui-ci et ses créanciers en vue du règlement, du rééchelonnement ou de la remise des dettes,

- La suspension de la production de tous intérêts, pénalités et majorations,

- Et l'adoption de tout mécanisme propre à parvenir à un règlement amiable garantissant les intérêts de toutes les parties, avec obligation de déposer un rapport dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de la notification de la présente décision;

3. La suspension de toutes les procédures judiciaires et d'exécution engagées contre le débiteur, ses mandataires, cautions, garants ou co-débiteurs solidaires, intentées par ses créanciers en vue du recouvrement des créances antérieures à la date de cessation de paiement (mai 2025), pour une durée de neuf (09) mois à compter de la date du jugement, renouvelable une seule fois, et ce jusqu'à la clôture des procédures et le prononcé du jugement y afférent, à l'exception des actions relatives aux créances salariales;

4. L'inscription de cette décision au Registre de Commerce de la société, sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, ainsi que la notification de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques.

2026X00292VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement amiable

Demandeur : Société Complexe Tlili de Production Avicole "CTPA" son PDG M. Taher TLILI

Identifiant unique : 1494195D

Siège social : Zone Industrielle - Sidi Bouzid 9100

En vertu du jugement n°24 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 27 janvier 2026, il a été statué ce qui suit :

1. La constatation de la cessation de paiement de la Société Complexe Tlili de Production Avicole "CTPA" à compter du 1er mai 2025 ;

2. L'ouverture des procédures de règlement amiable et la désignation de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques en qualité de conciliateur, chargée de :

- La vérification des dettes du demandeur,

- La conciliation entre celui-ci et ses créanciers en vue du règlement, du rééchelonnement ou de la remise des dettes,

- La suspension de la production de tous intérêts, pénalités et majorations,

- Et l'adoption de tout mécanisme propre à parvenir à un règlement amiable garantissant les intérêts de toutes les parties, avec obligation de déposer un rapport dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de la notification de la présente décision;

3. La suspension de toutes les procédures judiciaires et d'exécution engagées contre le débiteur, ses mandataires, cautions, garants ou co-débiteurs solidaires, intentées par ses créanciers en vue du recouvrement des créances antérieures à la date de cessation de paiement (mai 2025), pour une durée de neuf (09) mois à compter de la date du jugement, renouvelable une seule fois, et ce jusqu'à la clôture des procédures et le prononcé du jugement y afférent, à l'exception des actions relatives aux créances salariales;

4. L'inscription de cette décision au registre de commerce de la société, sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, ainsi que la notification de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques.

2026X00293VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE "LA PREFORME"

Société Anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0373723B

MF. : 0373723B AM 000

C.N.S.S. : 0024572827

Messieurs les actionnaires de la Société "La Préforme" sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, pour le lundi 30 mars 2026 à 8 H au 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025,

2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Rémunération des membres du Conseil d'Administration,

8/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2025, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition de des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2026R00578SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SIRYOS INFORMATION TECHNOLOGY «SIT»

S.A. au capital de 4. 700.000 Dinars divisé en 47.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

Messieurs les actionnaires de la Société SIRYOS INFORMATION TECHNOLOGY sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, pour le lundi 30 mars 2026 à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers de cet exercice,

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats,

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8) Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur,

9) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2025, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2026R00579SANB3

Convocation à la Deuxième Assemblée Générale Ordinaire

De la SOCIETE TOURISTIQUE du Cap-Bon-S.A

Capital Social 80000 DT

IU : 009911X

Siège Social : Avenue Mongi Slim - Hôtel Riadh - Nabeul

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique du Cap-Bon sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 28 Mars 2026 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017

2/ Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017

4/ Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du C.S.C

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2017

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2017

7/ Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017

8/ Nomination du nouveau commissaire aux comptes pour les années 2018 - 2019 et 2020

9/ Pouvoir pour l'accomplissement des diverses formalités légales.

2026R00581SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société : MHG

Matricule fiscal : 1909952Y/A/M

Forme juridique : SA

Siège social : Cité les pins, Imm Lake Tower, 3ème étage, Bur 3.1 les Berges du Lac2

Les actionnaires de la société sont priés d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui auront lieu en assemblée générale tenante le Vendredi 27 Mars 2026 à 10h à Cité les pins, résidence LAKE TOWER, 3ème étage, bureau 3.1, LAC2, A l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et Approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2025;

2. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours de l'exercice 2025;

3. Lecture et Approbation des états financiers de l'exercice 2025;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Approbation de la création d'un établissement secondaire;

8. Jetons de présence;

9. Questions Diverses;

10. Pouvoirs pour formalités.

2026R00584SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hôtel Dakyanus

Société anonyme

Au capital de 3 836 300 dinars

Siège : 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis

MF : 0296414 H/A/M/000

Les actionnaires de la société hôtel Dakyanus sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquer par le Conseil d'administration et qui se déroulera le Mardi 31 Mars 2026 à 10h00 à l'adresse : 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue de l'assemblée générale,

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2010, 2011, 2012 et lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées et Examen et approbation des états financiers pour ces exercices,

3- Affectation des résultats des exercices 2010, 2011, 2012,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Nomination du Commissaire aux comptes de la société Hôtel DAKYANUS SA pour les exercices 2013-2014 et 2015,

6- Pouvoir d'accomplir les formalités.

Le Conseil d'Administration informe, Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition à l'adresse suivante : 14 Rue EMIRE ABDELKADER MUTUELLEVILLE 1002 TUNIS, durant le délai légal. Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2026R00586SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AUTOCABLES TUNISIE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 4.050.000 DT

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE, 8030, GROMBALIA - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0775059B

Les actionnaires de la société AUTOCABLES TUNISIE sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 mars 2026 à 14 heures au siège social de la Société sis à la Zone Industrielle, 8030, Grombalia - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Ratification d'une cooptation d'un Administrateur;

10. Pouvoirs pour formalités.

2026R00587SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS TUNISIA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 2.700.000 DT

SIEGE SOCIAL : 4, AVENUE HABIB BOURGUIBA, 8010, MENZEL BOUZELFA - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1177791B

Les actionnaires de la société PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS

TUNISIA sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 mars 2026 à 10 heures au siège social de la Société sis au 4, Avenue Habib Bourguiba, 8010, Menzel Bouzelfa, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Ratification d'une cooptation d'un Administrateur;

10. Pouvoirs pour formalités.

2026R00588SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOCIETE AKYES

Société anonyme

Au capital de 1 100 000 Dinars

Siège social : Route du Bac - 2040 Radés

IU : 0046135N

Messieurs les actionnaires de la Société AKYES sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le Jeudi 23 Avril 2026 à 9H30 au siège social de la société sise à la Z.I. route du bac - 2040 Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4/ Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5/ Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président du conseil d'administration.

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2026.

8/Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2026.

9/ Pouvoirs pour formalités.

2026R00592SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOCIETE SUNAGRI

Société anonyme

Au capital de 800 000 Dinars

Siège social : 124, Avenue de la liberté 1002 Tunis Belvédère

IU : 1310976 J

Messieurs les actionnaires de la Société SUNAGRI sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le Mercredi 8 Avril 2026 à 09h30 au siège social de la société AKYES sis à la Z.I de Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président du conseil d'administration.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

8- Pouvoirs pour formalités.

2026R00593SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SUCCESS PEN

Société Anonyme (SA)

Au capital de 3 000 000 TND

Siège social : Zone industrielle de Djebel Jloud, Tunis

Identifiant unique : 1776062H

Les actionnaires de la société Success Pen sont invités à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 26 Mars 2026à 10 heures au siège social de la société, afin de délibérer sur le point suivant :

1. L'augmentation du capital social de la société.

2026R00597SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

IU : 0002570Q

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 30 Mars 2026 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nantissement des titres de participation;

2. Approbation de la convention réglementée entre «STEC» et «SEPCM» ;

3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R00600SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège Social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 06 avril 2026 à 10 heures du matin au siège de la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025

6. Quitus aux administrateurs

7. Approbation de la décision du Conseil d'administration du 03 décembre 2025, relative à la conclusion d'un financement sous forme de Wakala bel Isthithmar auprès de la Banque Zitouna

8. Fixation des jetons de présence

9. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires

10. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026R00601SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Mars 2026

SOCIETE TUNISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES

Groupe S.F.B.T

S.A au capital de 26.000.010 dinars

Siège Social : Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Riadh

Identifiant unique : 0003007W

Matricule Fiscal : 0003007W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons Gazeuses sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 30 Mars 2026 à 11H00 au siège social de la société sis à l'Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Riadh, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6) Quitus pour l'exercice 2025 aux Administrateurs;

7) Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;

8) Fixation du montant des rémunérations des administrateurs;

9) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2025, du rapport du Conseil d'Administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société, à l'Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Riadh, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2026R00602SANB3

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A. au capital de 12.700.000

MF : 1654672DAM000

Adresse : Zl Sbikha 2, 3110 Kairouan

Le Conseil d'Administration de la société New Box Tunisia décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 30/03/2026 à 14h30 au siège de la société Attijari SICAR à la Rue des lacs de Mazurie, Immeuble Attijari, 1er étage, 1053 les Berges du Lac, Tunis, Tunisie, et fixer l'ordre de jour comme suit :

1- Modification de l'article 32 des statuts

2- Modification corrélative des statuts

3- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration

4- Pouvoir pour accomplir les formalités de publication légale.

2026400712SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société Anonyme

Au capital de 6 150 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs Zl Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Hôtelière

de Développement Touristique sont invités à assister à L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 07 Avril 2026 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire,

- Examen des états financiers arrêtés 31/12/2025,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2025,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2025,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2025,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Pouvoirs pour formalités.

2026400732SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

ID : 0001494 R

Messieurs les Actionnaires de la Société MT Elloumi sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Vendredi 03 Avril 2026 à 9 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.

- Rapport de gestion du groupe durant l'exercice 2025.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

- Questions diverses.

2026400735SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 RUE DE LA TEINTURERIE

Z.I. SIDI REZIG - 2033 MEGRINE

T.V.A. : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Messieurs les associés de la Société SIMEF Electric, SARL, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui aura lieu le Mardi 24 Mars 2026 à dix heures au siège social de notre société, 17, rue de la Teinturerie, Z.I. Sidi Resig 2033 Mégrine, et ce afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité de l'exercice 2025.

2. Examen du bilan et des comptes de l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus au Gérant pour l'exercice 2025.

6. Renouvellement du mandat du gérant.

7. Fixation de la rémunération du gérant.

8. Approbation des conventions réglementées.

9. Questions diverses.

2026R00594SRLB3

Autres sociétés

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SNCPA

SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER ALFA

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine

Le capital : 19 806 230 dinars

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 - Kasserine

La forme juridique : Société Anonyme

Messieurs les actionnaires de la SNCPA, sont invités à assister à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 26 Mars 2026 à partir de 11 heures au Siège Social de la société à Kasserine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la désignation de commissaire aux comptes pour les exercices 2025- 2026- 2027.

2026R00589SODB3

Convocation à l'assemblée générale de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh mahdia

Société mutuelle de base

Des services agricoles «al najeh»

Ouled chamekh mahdia

Capital : 22340 dinars

MF : 473737P/N/M

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh mahdia sont invités à se réunir pour la deuxième fois à l'assemblée générale de 2024 le 24/03/2026/à 10.00h de matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

- lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2024.

- examen des états financiers arrêtés le 31/12/2024.

- affectation des résultats.

- quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

- mises à jour des adhérents.

- nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025/2026/2027.

2026S00299SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

Capital Social : 2.561.500 DT

2. RUE YASMINA - EL MENZAH 1

IDENTIFIANT UNIQUE : 736406 H

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "Domaine Neferis" sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 19 Mars 2026 à 10 H 00 au Cabinet Ramzi HAMMAMI, sis au 3, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 21 (Signature) des statuts.

N.B : Si le quorum n'est pas atteint, il sera fait application des dispositions de l'article 34 des statuts.

2026400709SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «TUN AGRI PROD» a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le N°2028 en date du 4 février 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de Deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région Ezlate de la délégation de Ramada du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la délégation Ramada ou de la municipalité de Ramada.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Ramada ou la Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Ramda dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le Public est informé que MADAME WISSAL BEN JAAFER titulaire de C.I.N 09341935, residente à KROUSSIA MARKAZIA SIDI EL HENI du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°33945 en date du 23 DECEMBRE 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie pour le compte de LA SOCIETE "KROUSSIA GOLD" consistant en une Huilerie située à KROUSSIA 4026 SIDI EL HENI SOUSSE, délégation SIDI EL HENI, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de SIDI EL HENI.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de SIDI EL HENI dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que Monsieur MOEZ ALI titulaire de C.I.N 09319352, résident à WRIMA sidi bou ali du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°34609 en date du 30 décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie sous le nom de la société "OULED KILANI OUN" consistant en une Huilerie située à la ZONE OULED ALI SIDI BOU ALI SOUSSE 4040, délégation Sidi BOU ALI, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation SIDI BOU ALI.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de SIDI BOU ALI, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que Monsieur AJMI JDIDI titulaire de C.I.N 02942521, résident à HERGLA du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°28438 en date du 30 Octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie sous le nom de la société "HUILERIE YAAKOUB" consistant en une Huilerie située à 4030 ENFIDHA SOUSSE, délégation ENFIDHA, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation ENFIDHA.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué D'ENFIDHA, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que Monsieur MKHININI HABIB titulaire de C.I.N 02882028, résident à Msaken Est du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°33805 en date du 22 Décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'Installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie pour le compte de LA SOCIETE "Huilerie BIOLOGIQUE" consistant en une Huilerie située à Rue de Kairawen al zayatte Msaken, délégation Msaken, conformément

aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Msaken.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Msaken dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que MADAME LATIFA BEN SAAD titulaire de C.I.N 02917970, résident à l'AVENUE Taieb Mhiri KALAA KBIRA du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°33326 en date du 16 Décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie située à RUE KONDAR KALAA KBIRA, délégation KALAA KBIRA, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation KALAA KBIRA.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de KALAA KBIRA, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que Monsieur MEDDEB DRISS titulaire de C.I.N 02888735, résident à l'AVENUE ISTIKLEL SIDI BOUALI SOUSSE du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°34653 en date du 26 Décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie située à l'AVENUE ISTIKLEL SIDI BOUALI SOUSSE, délégation SIDI BOUALI, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation SIDI BOUALI.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le délégué SIDI BOUALI, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

VENTE D'UNE VOITURE SOUS APPEL D'OFFRE

Dossier FAILLITE judiciaire n°359 Tribunal de première instance de l'Ariana

SORAN SIGNALIETIQUE

Le SYNDIC DE FAILLITE Mr Safouen Gaddour annonce la mise en vente d'une voiture de la Model MERCEDES C 160 sous appel d'offre.

Dernier délai de souscription le 30 MARS 2026.

Pour les intéressés veuillez retirer le cahier des charges au bureau du Syndic de faillite contre un montant de 100dt adresse du bureau résidence Cherayet 02 av du Sahel Ben Arous contact le 20 30 38 39.

2026R00585DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Chalbia Bent Mohamed Ben Abdallah DHIB, titulaire de la CIN n°02961826, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/31712, objet du titre foncier N°119412 Sousse dénommé «Dhilel Errahma» sis à Délégation de M'Saken, Gouvernorat de Sousse.

Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sousse Sud sous N°105 le 06/02/2026.

2026S00300DIVD2

AVIS

LES HERITIERS SONIA CHTOUROU ANNONCENT QU'ILS POSSEDENT UN TERRAIN DE SURFACE 8233.50 M2 A LA ROUTE TUNIS KM11 SFAX EFFECTUER PAR UN ACTE DE PARTAGE FAIT LE 29/1/1955 ET ILS ONT PERDU LEUR CONTRAT ET ILS DESIRENT SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE. TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DE MAITRE RIMEH ABASSI 86 RUE SIDI BELHSAN EL MADINA SFAX ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00295DIVD2

Avis

Mr Zied Sghaier titulaire de la CIN num 00396845 annonce qu'il possède un terrain de 1214 m² sis à NAKTA CHAFFAR MAHRES SFAX son titre de propriété de ce terrain a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de MAITRE CHAWACHI FOUZIA notaire à MAHRES, dans un délai de 30 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00318DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Kais Ben Mokhtar Khalfi titulaire de la CIN n°07309520 déclare avoir perdu le titre de propriété n°09/544 relatif au titre foncier n°27575 Ariana dénommé assada et hana sis à cité Ettadhamen Ariana sa superficie est de 78 mm selon la déclaration sur l'honneur signée et légalisée à la municipalité cité ennasr le 27/2/2026

Cet avis a été publié au quotidien "Alchourouk" du 26/2/2026.

2026400703DIVD2